



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le 24 novembre 2020 à 20h00. Conformément à l'arrêté ministériel du 2 octobre 2020, la séance ordinaire se déroule à huis clos et les membres participent par visioconférence.

Sont présents:

Monsieur le maire Yves de Bellefeuille,

Messieurs les conseillers:

Sylvain Lafrenaye, Francis Grégoire et Maxim Bousquet tous membres du Conseil et formant quorum.

Sont absents :

Mesdames les conseillères Anolise Brault et Annick Corbeil

Monsieur le conseiller Marco Beaudry.

Est aussi présente, madame Nancy Carvalho, directrice générale.

## 1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Monsieur Yves de Bellefeuille, vérifie le quorum et ouvre la session. Il mentionne que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec.

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Développement résidentiel – Cession de la rue Roy - Autorisation
4. Période de questions
5. Clôture de la séance

2020-11-281

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,  
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,  
IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2020-11-282

## 3. DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL – CESSIION DE LA RUE ROY - AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'entente concernant la réalisation de travaux d'infrastructure signée le 29 octobre 2014 entre la municipalité et le promoteur du développement résidentiel, soit Construction Chobin inc. et entérinée par la résolution numéro 2014-10-250;

CONSIDÉRANT QUE l'article 23 stipule que la Municipalité s'engage à acheter du Promoteur pour la somme d'un dollar (1\$) l'assiette de la rue de même que les infrastructures construites en vertu de la présente entente;

CONSIDÉRANT QUE cet achat se fait dans la mesure où les travaux ont été réalisés à la satisfaction de la Municipalité et si le Promoteur fournit les documents requis;

CONSIDÉRANT QUE les coûts relatifs à la transaction de transfert de propriété sont à la charge de la Municipalité;

CONSIDÉRANT les propositions d'honoraires reçues pour les enregistrements notariés;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-09-212 autorisant l'achat de la rue et mandatant Me Marie-Hélène Archambault, notaire, pour procéder à la transaction de transfert de propriété ;

EN CONSÉQUENCE,



No de résolution  
Ou annotation

# PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,  
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le maire, M. Yves de Bellefeuille ou en son absence la mairesse suppléante, madame Annick Corbeil, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Nancy Carvalho ou en son absence la secrétaire-trésorière adjointe, Mme Dominique Plouffe, à signer tous les documents relatifs à cette cession pour et au nom de la municipalité.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 61000 411 «Services professionnels»

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période est tenue à l'intention des personnes présentes.

2020-11-283

#### 5. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,  
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,  
IL EST RÉSOLU:

QUE la séance soit levée à 20h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, Yves de Bellefeuille, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Yves de Bellefeuille, maire

\_\_\_\_\_  
Nancy Carvalho, directrice générale et secrétaire-trésorière

*Conformément à l'article 184 du Code Municipal, ce procès-verbal est signé par la secrétaire-trésorière.*